

Cayenne, le 24/09/2020



Serge Morth

IA-IPR

Éducation Physique et Sportive

A

à

Madame et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : reprise des cours d'Éducation Physique et Sportive, des animations de l'Association Sportive, des Sections Sportives Scolaires et des Sections d'Excellence Sportive rentrée 2020

Rectorat

IA-IPR

Affaire suivie par :

Serge MORTH

IA-IPR EPS

Téléphone

0594 27 22 33

Mél.

serge.morth@ac-guyane.fr

B.P. 6011

97306 CAYENNE Cedex

Le préfet de Guyane a annoncé une évolution des mesures qui concernent les pratiques physiques et sportives en contexte covid.

Discipline scolaire, l'éducation physique et Sportive (EPS) dispose de programmes et d'épreuves d'examens. Après six mois d'interruption, il est urgent pour les élèves de reprendre les cours ainsi que les animations de l'association sportive (AS), des sections sportives scolaires (SSS) et des sections d'excellence sportive (SES).

Dans la perspective d'une reprise respectueuse des contraintes imposées par la préfecture et à partir de la fiche thématique EPS publiée par le ministère, le protocole suivant devra être respecté :

1) L'organisation :

- le strict respect des mesures barrières est impératif : lavage des mains, distanciation physique, désinfection régulière et fréquente des matériels ;
- les installations sportives intra-muros, municipales ou gérées par la collectivité sont à nouveau disponibles ;
- prise de contact avec les entreprises des sociétés de bus pour une reprise des rotations permettant d'acheminer les élèves vers les sites de pratiques physiques et sportives extérieures, stades, gymnases « à ventilation naturelle », sites de course d'orientation ou de randonnées sportives (ONF, Vidal, malgaches, plages, etc.), des piscines, dans le respect des protocoles sanitaires des sociétés de transport et de l'établissement (essentiel pour les établissements qui ne disposent pas d'installations intra-muros) ;
- les conditions d'encadrement sont identiques aux autres disciplines scolaires ;
- l'utilisation des vestiaires est pour l'instant exclue, il est recommandé de demander aux élèves de se présenter en tenue ;
- il est également recommandé de programmer les cours d'EPS en fin de matinée ou en fin de journée pour permettre aux élèves de rentrer chez eux pour se changer ;

- un protocole « établissement » de reprise, respectueux de celui-ci peut être rédigé (tenue, rotation des groupes, modification des EDT, modification du règlement de l'EPS, etc.). Il peut alors faire l'objet d'une validation par le conseil d'administration et distribué aux élèves et parents. Il rappellera bien entendu les contraintes sanitaires.

2) Le pédagogique :

- pas d'obligation de port du masque, mais respect de la distanciation physique d'au moins deux mètres sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas ;
- prendre le temps de l'évaluation diagnostique et proposer un retour progressif à l'activité physique ;
- dépasser la seule « remise en forme » des élèves pour entrer progressivement dans de réels apprentissages liés aux programmes et préparatoires aux examens ;
- retravailler la programmation des APSA pour s'adapter au contexte ;
- programmer principalement des activités physiques, sportives ou artistiques (APSA) et des modalités de pratiques extérieures ou en espace à « ventilation naturelle », gymnase ouvert par exemple, adaptées aux besoins des élèves et respectueuses des contraintes sanitaires ;
- la pratique des sports collectifs doit permettre d'éviter les contacts entre les élèves, ce qui nécessite d'en revisiter les modalités de pratique ;
- programmer les activités de contact plus tard dans l'année ;
- les activités nautiques sont organisées dans le respect du règlement et protocole sanitaire de chaque piscine et base nautique ;
- le partage de matériel par les élèves (raquettes, volants, ballons, etc.) est possible mais nécessite une désinfection régulière et fréquente par les enseignants et/ou les élèves (démarche éducative) ;

Dans ce cadre, hormis les activités de contact, toutes les APSA des cinq champs d'apprentissage des programmes sont potentiellement praticables, dans le respect des mesures barrière. Ce qui signifie d'en **adapter les modalités de pratique** pour proposer des **formes de pratiques scolaires** propres au contexte sanitaire.

3) Les examens :

L'évaluation au DNB se distribue sur l'ensemble du cycle 4, ce qui permet de diminuer la pression évaluative de la classe de 3e.

Concernant le baccalauréat et la voie professionnelle, les textes prévoient la possibilité de ne proposer que deux APSA de deux champs d'apprentissage différents. Il n'y a donc pas urgence à organiser le premier CCF.

Serge Morth

